

ORES



Faciliter l'énergie, faciliter la vie



# Éclairage public communal et **économies d'énergie**

---

ORES Proximité – Automne 2022

## L'éclairage public : un poste historiquement lourd pour le budget communal



Pour de nombreuses **communes**,  
l'énergie consommée par  
l'**éclairage public** représente 45 à  
50 % de la **facture** d'électricité  
annuelle.

D'ici 2030, la consommation d'électricité pour l'éclairage des voiries va diminuer de 70% avec la conversion au LED



**30.000 tonnes de CO<sub>2</sub> évitées** chaque année.



**Modernisation** du parc, meilleur rendu des couleurs...



**102 GWh économisés** chaque année (21 millions d'euros/an).

# Crise 2022 : une mesure d'urgence proposée aux communes



Septembre 22

ORES propose à ses communes associées une **extinction de l'éclairage public entre minuit et 5h du matin**, du 1<sup>er</sup> novembre au 31 mars.



Octobre 22

**164** des 197 **communes** pour lesquelles ORES gère et exploite le parc d'éclairage public **adoptent la mesure**.



> Mars 23

**37% de diminution de la durée d'éclairage nocturne** pour les communes participants (réduction globale de la consommation de 21.700 MWh)

## Crise 2022 : extinctions effectives au 1<sup>er</sup> novembre ou au 1<sup>er</sup> décembre

Certaines communes ont **adopté la démarche**, tout en demandant à ORES le **maintien de l'éclairage** dans **certaines zones** particulièrement fréquentées la nuit ou **accidentogènes**.



ORES a programmé **2.000 interventions techniques** en novembre sur ses cabines électriques **pour rendre cela possible**.



## Les fausses bonnes idées

Couper plus tôt et allumer plus tard : c'est avant minuit et après 5h du matin que l'**activité humaine a le plus besoin d'éclairage.**

Éteindre une lampe sur deux : **signalements** de la population, **manque d'uniformité** de l'éclairage, « **abandon** » du matériel...



# Comment encore mieux rationaliser l'éclairage public ?

Adapter les **régimes horaires classiques** et/ou maintenir dans le temps **les mesures de sobriété actuelles**.



Démonter les **points lumineux excédentaires** (2% des lampes pourraient être supprimées sans impact sur la sécurité).



Identifier et **diminuer les nuisances lumineuses** pour la **biodiversité**.

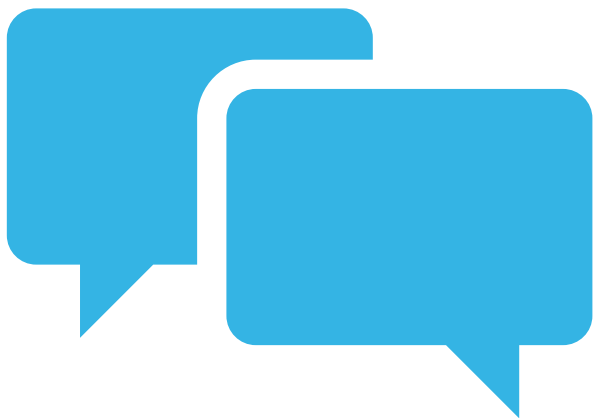


Étudier les **perspectives offertes par la télégestion** (technologie intéressante mais qui a un coût : 5 à 600 euros par poteau).





ORES va évoquer ces différentes pistes pour le futur de l'éclairage public avec les communes



Objectif : mener une réflexion sur le besoin d'éclairer là où il le faut, **comme il faut, quand il le faut et au meilleur coût.**



Faciliter l'énergie, faciliter la vie